

Clarifier la place des habitants dans les processus décisionnels

Les habitants pour s'inscrire dans un processus participatif et plus largement dans tout processus délibératif ont besoin de garanties quant à la crédibilité du processus :

- écoute et restitutions des différents points de vue,
- prise en compte des propositions,
- transparence du processus décisionnel.

Les participants, qu'ils soient habitants, agents, professionnels ou élus, doivent donc pouvoir se référer à des règles du jeu claires et transparentes pour toute et tous = cadre de bienveillance et de non complaisance.

Nos conditions minimales requises pour des démarches participatives crédibles

1. Les décideurs doivent être clairement identifiés

Les élus municipaux, ceux des communes voisines, intercommunalité, syndicat ou partenaires financiers (département, région, état).

2. Les décideurs et les experts doivent accepter d'être influencés

Il n'y a pas de projet clé en main qu'il s'agirait juste de valider.

3. Les participants doivent pouvoir débattre de l'utilité et de la forme du projet

Cela inclut la remise en cause possible du projet lui-même.

4. Les publics sollicités dans le débat ne doivent pas être limités

Les multiples usagers, professionnels, élus, experts, sociologues, personnes volontaires etc. Des personnes peuvent se joindre aux délibérations au cours d'un processus.

5. Les informations fournies en réponse aux questions soulevées lors des échanges doivent être complètes, compréhensibles, objectives

Il s'agit avant tout de répondre aux questions des participants plutôt que de fournir des dossiers techniques préétablis.

6. La démarche doit permettre de croiser les points de vues

Donc de juxtaposer les projets et les usages. Par exemple, un projet jusqu'alors pensé de façon isolé peut se bonifier ou devenir possible s'il est associé à d'autres usages et projets.

7. La démarche participative doit être conçue comme un processus ouvert, évolutif et itératif

Les élus et experts doivent accepter si nécessaire plusieurs aller-retours avec les habitants afin d'arriver à un projet abouti.

8. Il convient de suivre les règles du jeu du débat et en même temps de se réserver la possibilité de s'adapter à l'imprévu

S'en prendre au cadre plutôt que de s'attaquer aux personnes.

9. La clôture de la démarche doit s'accompagner d'un retour d'information de la part des décideurs, ceux-ci expliquant leurs décisions, comment et pourquoi les propositions ont été ou non retenues.

Le cadre de l'engagement des candidats d'une Liste Citoyenne et Participative

a. Avoir des conditions d'engagement claires

Quels moyens pour soutenir les élus dans leur mandat, les soutenir dans leur capacité à agir, et ce quelque soit leur âge, leurs activités et leurs connaissances préalables ? Comment prendre une part active dans la vie de la commune et permettre à une plus grande variété de représentants d'habitants d'être élu communal :

La formation des élus :

Chaque année le DIF, **Droit Individuel à la Formation** des élus est crédité de 400€ et est plafonné à 800€[1] (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>).

La collectivité peut également prendre en charge des formations collectives.

Les formations estimées nécessaires au bon exercice d'un mandat :

- **Les finances publiques** : pour prendre pleinement part au débat budgétaire
- La connaissance du **code électoral** et notamment les prérogatives des conseillers municipaux : pour connaître les limites et possibilités dans l'exercice de son mandat
- **L'écoute active**, pour s'inscrire dans les processus participatifs
- Des **formations thématiques** en lien avec ses délégations : urbanisme, voirie, scolaire, culture, etc.

L'animation de l'équipe d'élus :

- Pour « **trouver sa place** » et **tenir compte des besoins de l'équipe**.
- Instaurer des temps de « **prendre soin** » et d'échanges pour instruire les désaccords, se soutenir dans les difficultés et ajuster l'organisation interne.
- **Accepter les évolutions**, par exemple renouveler la composition du bureau en cours de mandat (dans la limite du nombre d'élus).

L'équilibre entre vie publique, privée et professionnelle :

- **Définir les temps d'engagement et les expliciter** (nombre d'heure moyen par semaine pour les adjoints, maire et conseillers communautaires).
- **Assurer un débat pour le calcul et la répartition des indemnités**.
- Discuter de la place des enfants, futurs citoyens (ex : manifestation les weekends).
- **S'assurer de la connaissances des droits et du statut de l' élu local** : droit aux congés électif, possibilité de se mettre en temps partiel ou prendre des heures pour participer à des réunions municipales etc.

b. Pour que les élus s'engagent dans des règles de fonctionnement claires et transparentes

4 règles sont proposées pour clarifier le **fonctionnement interne au conseil municipal**.

- **Partage et transparence d'accès à l'information** pour tous les conseillers
- **Expliciter clairement les processus de décision** en traçant les cheminements qui y ont conduits (techniques, juridiques, politiques, ...)
- **Rendre compte à la population** en transparence là aussi, **des décisions prises** (en précisant là aussi les raisons qui y ont conduit).
- **Assurer le relai des questions auprès des instances partenaires** (Grand Annecy, syndicats, département, région, etc.) qui ont le pouvoir de décisions sur des sujets qui concernent nos villages. **Se faire porte-parole actif des habitants et rendre compte des décisions**.

c. Pour une plus grande lisibilité de la gestion de l'argent public

Le vote du budget est un exercice central dans la gestion d'une commune.

Les élus votent :

- **le budget de fonctionnement**, il permet de payer le quotidien des services publics, réalisés par les agents municipaux en fonction des politiques publiques choisies[1]
- **le budget d'investissement**, il permet la construction des biens communaux (infrastructures, bâtiments, équipements etc.)[2]

La maîtrise du budget de fonctionnement de Fillière est de l'ordre de 11 millions d'euros. Il permet de dégager des marges de manœuvre et de maintenir une capacité d'investissement (marge permettant à la collectivité de rembourser des prêts[3]).

L'investissement a été de l'ordre de 5 à 10 millions d'euros par an ces dernières années.

Les listes citoyennes et participatives, s'engagent à travailler en toute transparence, pour **permettre aux citoyens de comprendre les choix politiques** et les marges de manœuvre financières de la commune, notamment en explicitant les moyens financiers affectés pour les investissements et pour le fonctionnement par politique publique.

Témoignage de la première adjointe de la ville de Poitiers sur la possibilité de mettre en place un **budget participatif** : <https://www.facebook.com/reel/33919447664313089>



[1] On y trouve les dépenses de personnels, les fluides (eau, électricité, fuel, ..)

[2] On y trouve les dépenses que l'on peut en comptabilité amortir sur une nombre d'années variable selon la dépense (informatique sur 3ans, système de chauffage sur 10-20 ans, véhicules sur 5-10 ans...

[3] <https://www.exfilo.fr/lepargne-brute-indicateur-de-la-sante-financiere-des-collectivites>